

Comité éthique

FONDATION LÉOPOLD BELLAN

ÉCLAIRAGE 03

L'AUTONOMIE DES JEUNES : INVENTER LE CHEMIN ENSEMBLE



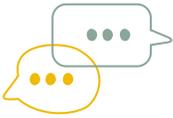
Favoriser l'autonomie des jeunes implique de penser la personne dans le respect de sa singularité, mais également de réfléchir au rôle des professionnels dans cette interaction.

Les bulles insérées dans le texte renvoient aux situations remontées des établissements.

Ce travail à partir du secteur enfance et jeunes cherche à comprendre ce processus spécifique et dynamique de la relation dans une perspective d'émancipation réciproque et représente le premier volet de la réflexion du Comité Éthique sur la question de l'autonomie.



FONDATION
LÉOPOLD BELLAN



DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Dans quel contexte sommes-nous ?

L'autonomie est un élément clef de la vie en société : c'est la capacité à décider et à se gouverner à partir de ses propres choix.

Dans une démarche véritablement inclusive, le système de décision substitutive qui cherche à compenser et à agir « à la place de », s'atténue au profit d'une prise de décision assistée, encourageant l'implication effective et l'émancipation des personnes concernées. Nous sommes ainsi progressivement passés de la prise en

charge à la prise en compte, à la co-construction avec et à partir de la personne accompagnée.

Nous avons fait le choix d'une approche fondée sur l'expérience avec une attention particulière au rôle et à l'influence des professionnels sur les apprentissages et sur la capacité à décider, à choisir.

Nous nous sommes intéressés à toutes ces nuances que sont l'autonomie de pensée, de volonté, d'action, l'indépendance, l'individualisation, l'autodétermination,... Tout en s'interrogeant sur ce qui fonde la relation et plus encore le vivre ensemble.

En effet, l'autonomie d'une personne se situe dans son environnement social. La progression vers une autonomie plus grande doit nécessairement tenir compte de l'autre et des autres.

*« Le respect de soi et des autres :
se laver, ranger sa chambre, faire le ménage. »*

*« Pouvoir se déplacer,
utiliser les transports
en commun, conduire. »*

*« Établir une relation,
échanger, avoir des amis,
fonder une famille. »*

*« Travailler, gagner de
l'argent, pouvoir acheter et
offrir. »*

*« Penser et décider par
soi-même. »*

Quelles sont les personnes concernées ?

La relation engage deux personnes.

Nous nous sommes ainsi consacrés aux jeunes et aux professionnels qui les accompagnent, en tenant compte de l'environnement familial, des représentants légaux et de tous ceux qui interviennent dans la vie et l'éducation du jeune.

Concernant les jeunes, sans faire de distinction sur l'âge, le handicap, le parcours de vie plus ou moins heurté, les difficultés sociales, nous avons cherché à comprendre à partir d'un questionnaire ce qui facilite leur autonomie ou bien l'entrave.

La transformation du secteur médico-social, avec l'évolution des bonnes pratiques et l'exigence de traçabilité, interroge le sens du métier. Malgré cela, les professionnels se mobilisent pour continuer à accompagner et à s'engager.



QUELLES QUESTIONS SE POSENT À NOUS ?

Les jeunes accompagnés par nos établissements peuvent avoir des parcours complexes, voire traumatiques, et éprouver parfois un sentiment d'échec ou d'incapacité.

Face à ce ressenti, le risque est que les professionnels adoptent une vision restrictive qui renforcerait ces empêchements. Il s'agit au contraire de favoriser une dynamique de progrès qui tienne compte des ressources d'adaptation de ces jeunes et de leur capacité à faire par eux-mêmes. Nous aurons ainsi également à considérer dans ce processus d'émancipation la prise de risque et le doute qui, bien que nécessaires et préables à toute évolution, peuvent parfois la fragiliser.

« Je m'attache à ne jamais faire à la place du jeune, même lorsque l'on manque de temps et de moyens. Mais à l'école le temps n'est plus le même ! C'est toute la difficulté : gérer des temporalités variées. »

« Parfois j'ai peur de ne pas y arriver, je dois continuer à être soutenu. »

Quelles questions se posent pour discerner les choix possibles ?

- Le processus d'autonomisation s'appuie sur des apprentissages dont les connaissances sont plus difficiles à objectiver, à mesurer et à quantifier que d'autres savoirs. Il est cependant nécessaire d'évaluer ces transmissions et ces acquisitions pour apprécier l'évolution des jeunes.

Suis-je suffisamment formé(e) à ces concepts, à ces pratiques... ? Comment accompagner les professionnels dans l'acquisition d'un référentiel de compétences, les former et partager une approche plus adaptée ?

- Les jeunes ont le droit, comme n'importe quel jeune, d'accéder aux dispositifs d'enseignement de droit commun. Pour certains, la marche peut être haute et ils ne vivent cette scolarisation que de façon séquentielle. Comment faire pour faciliter le parcours d'un jeune et l'aider à se structurer alors qu'il est dans un environnement multimodal ?
- Nos établissements sont propices à la sécurité des jeunes, au travail sur les valeurs d'altérité et de solidarité par une réitération éclairée. En même temps l'apprentissage de la vie en société requiert l'inclusion. Comment puis-je concilier un accompagnement inclusif et ouvert sur l'extérieur, tout en conservant le cadre rassurant de l'établissement ?
- L'influence de l'entourage et des professionnels est un facteur clef pour développer les compétences et les conditions qui permettent aux jeunes d'évaluer sereine-

ment les conséquences de leur choix, d'apprendre de leurs erreurs et de les assumer. Les jeunes lisent la considération et l'assentiment de l'adulte par la confiance accordée avec sincérité. Comment alors conjuguer émancipation du jeune et influence de l'adulte qui l'accompagne dans cette démarche ?

*« Ce sont les éducateurs,
les maîtres, les soignants qui m'aident
à devenir autonome. »*

- Dans un contexte de judiciarisation accrue et d'attendus règlementaire la question de la responsabilité de l'éducateur peut devenir un frein aux initiatives. Comment allier expérimentations nécessaires et prises de risques ?
- Les différents acteurs proches du jeune, membres de la famille, éducateurs, enseignants n'ont pas toujours le même regard sur les difficultés qu'il rencontre. Certains peuvent avoir des craintes tandis que d'autres pensent qu'il est capable d'aller plus loin dans l'autonomie. Un regard pourra souligner l'assistance, l'autre le potentiel. Ces différences d'appréciations peuvent devenir des freins. Comment aider le jeune à prendre en compte cette pluralité de points de vue pour qu'il acquiert son autonomie ?
- Comment puis-je créer les dispositions et les moyens pour qu'un jeune se sente désiré, exprime ses choix dans le développement de sa construction identitaire et de l'estime de soi ? Aussi, la conquête de l'autonomie par un jeune ne répond-elle pas à la pleine expression de lui-même ?

DÉMARCHES ET INITIATIVES À FAVORISER



Développer l'estime de soi, la fierté, la confiance

La situation de handicap n'est pas seulement le résultat d'une difficulté spécifique, c'est aussi le produit de l'interaction entre la personne et son milieu : son environnement entrave ou facilite le développement de ses capacités d'adaptation, d'expression, de participation et d'émancipation.

Nous nous intéressons alors à ce qui encourage ou non les apprentissages et à ce qui contribue à la construction identitaire des jeunes. L'apprentissage passe ainsi par la répétition, la continuité et implique de respecter le rythme du jeune.

L'accompagnant guide les jeunes pour les aider à devenir adultes. Il est une personne ressource avec ses forces et ses faiblesses. Celui qui laisse l'initiative, permet plus qu'il ne contraint, explique plus qu'il n'oblige, montre plus qu'il n'astreint, fait appel à l'intelligence des jeunes plus qu'il n'impose. Toutes ces qualités humaines impliquent d'être vigilant à l'évolution du jeune, de lui faire confiance et de l'aider à se faire confiance, notamment en valorisant les acquis et les progrès. Cette bienveillance, voire cette bienfaisance, aide le jeune à se projeter par la fierté qu'il peut éprouver dans la réalisation et dans l'organisation de ses décisions.

Ainsi le jeune pourra intégrer les informations et exercer son sens critique, s'adapter aux situations, prendre des initiatives, faire ce qu'il a décidé et en assumer les conséquences.

« L'autonomie passe par la possibilité de communiquer une fois sorti du centre spécialisé. C'est savoir se faire une place dans un monde d'entendants et trouver les alternatives possibles pour communiquer. »

Favoriser l'apprentissage de la socialisation.

Le principe d'autonomie est une valeur, qui doit être défendue au même titre que le principe de vulnérabilité. Il met en discussion une nécessaire liberté individuelle et une volonté collective, sociétale.

Pour que le jeune agisse et choisisse de manière éclairée, il doit être suffisamment informé, avoir conscience des conséquences de son action et avoir expérimenté un certain vécu pour assumer ses choix : expérimenter pour faire expérience.

L'attention de l'éducateur permet au jeune de s'adapter au monde et de se construire à travers l'altérité indispensable au vivre ensemble.

Nous cherchons à favoriser les situations qui l'aident à prendre conscience de ses capacités ou de ses difficultés, à mesurer le parcours depuis les petits gestes de la vie quotidienne jusqu'à des décisions plus importantes qui l'engagent dans une démarche citoyenne.

« L'individualisation des parcours et leur suivi nous font perdre la notion de groupe. Il faut reconstruire et inventer des opportunités de vivre ensemble, jeunes aussi bien que professionnels. »

« Nous ne sommes pas des modèles pour eux, nous sommes des référents. Nous aussi, nous pouvons nous tromper. »

Travailler en équipes et favoriser les échanges entre les professionnels, la famille et l'école.

Il est important de bien connaître le jeune dès son admission dans l'établissement et de l'évaluer afin de proposer un diagnostic le plus fin possible.

L'approche pluridisciplinaire tenant compte de la pluralité des facteurs permettra au jeune d'évoluer et de se construire, en développant un sentiment de sécurité interne nécessaire à sa vie future.

Une démarche individuelle est indissociable de la collégialité des pratiques et de la nécessaire préparation en amont de l'inclusion.

L'accompagnement éducatif, entre engagement, cheminement et responsabilité, s'inscrit dans une continuité, une répétition, qui nécessitent du temps. Il demande de la disponibilité, de la constance et de la persévérance, ainsi qu'une considération - inconditionnelle - du jeune.

“ Le temps d'apprentissage est plus ou moins long selon chacun.

On peut parfois consacrer 70 heures pour passer le permis de conduire un scooter quand la réglementation prévoit une formation de 8 heures.

Comité éthique

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Pelluchon C.**, *L'autonomie brisée : Bioéthique et philosophie*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2014.
- **Pierron J.-P.**, « La vocation médicale de l'homme. Levinas, l'éthique et la philosophie du soin », *Ethique, politique, religions*, n°14, Paris, Classiques Garnier, 2019 – 1, Levinas et le soin, p. 29-44.
- **Haute Autorité de Santé**, « Les recommandations de bonne pratique du secteur social, médico-social » in www.has-sante.fr.
- **Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale in www.legifrance.gouv.fr
- **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées in www.legifrance.gouv.fr
- **Pelluchon C.**, *Ethique de la considération*, Paris, SEUIL, 2018
- **Memmi A.**, *La dépendance*, Paris, Gallimard, 1979
- **Constantinidès Y.** , *La longue quête de l'impossible autonomie*, article, 2009
- **Weil-Dubuc P.-L.**, *Autonomie et protection : une opposition à dépasser*, article, 2016

Le comité éthique tient à remercier les jeunes et les professionnels pour leur contribution à cette réflexion, en particulier les Pôles médico-éducatifs Léopold Bellan de l'Essonne, d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Marne, les Maisons et Appartements Léopold Bellan de Courbevoie et le Pôle surdité Léopold Bellan de Paris 14^e.